



# Le Canard des territoriaux

LETTRE D'INFORMATIONS DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN (UD 67)

MAI 2012

## CITATION DU MOIS :

« Quand nous en serons  
au temps des cerises,  
sifflera bien mieux  
le merle moqueur ».  
J.-B. CLEMENT (1836-1903)

**Des territoriaux**  
au service des territoriaux

*Efficaces*

*Progressistes*

*Revendicatifs*

Dans le **tourbillon**  
de l'actualité,  
l'**UNSA** Territoriaux  
rappelle ainsi  
son statut de  
**Syndicat autonome**  
ayant pour seul et  
unique **objectif** la  
**défense impartiale**  
des intérêts  
de ses adhérents.

## La charte syndicale de l'**UNSA**

énonce en préambule :

« L'**UNSA** se donne comme mission  
de développer un **mouvement syndi-  
cal réformiste**, fort et uni, dans le  
respect des grands principes sui-  
vants :

### ATTACHEMENT :

- à la laïcité de la République,
- à la démocratie,
- aux libertés,
- à la justice sociale,
- à la solidarité,
- à la défense du  
service public,
- au droit à l'emploi,
- à la fraternité et la  
tolérance,

dans la **fidélité** au principe de l'indé-  
pendance syndicale.



## Edito



**Sylvie WEISSLER**  
Présidente de l'UD67  
Secrétaire Générale  
Nationale adjointe UFP  
Secrétaire Nationale  
UNSA Territoriaux  
Titulaire au CSFPT

Si certains avaient encore des doutes : nous leur confirmons, de source sûre, que les agents de la Fonction Publique Territoriale sont bien des travailleurs à part entière et ne sont pas des nantis !

Citons comme exemple le cas du **cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux** qui est à ce jour toujours en souffrance. En effet, à l'heure où nous mettons sous presse, c'est la seule filière dont les décrets n'ont toujours pas été publiés. Or, les rédacteurs représentent **54 % des effectifs** de la filière administrative de la FPT. Ce n'est tout de même **pas négligeable !**

L'**UNSA**, de par son attachement à la défense du service public, a donc pour objectif de solliciter les pouvoirs publics afin qu'ils entament la négociation sur la revalorisation du point d'indice de ce cadre d'emplois et souhaite une concertation dans l'intérêt des agents de la Fonction Publique Territoriale.



*Rédacteur en chef :*  
Sylvie WEISSLER

*Rédacteurs adjoints :*  
Roland SIFFERMANN  
Claude MARTINET

*Conception graphique et réalisation :*  
Gaby LEGROS

**Diffusion gratuite**



*Faites un geste pour l'environnement : après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !*

*Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!*

## L'info du mois...

### GIPA Versement en 2012 Calcul



L'**arrêté du 20 Mars 2012** fixant au titre de l'année 2012 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (**GIPA**) a été publié au *Journal Officiel* du 12 Avril 2012.

Une **fiche technique statutaire** en ligne sur notre site <http://unsaterritoriaux67.facite.com/> :

- synthétise les **conditions statutaires** d'attribution de la GIPA ;
- comporte un **tableau "excel"** (lien avec le site de l'UD67 - UNSA Territoriaux) pour **calculer le montant** de la GIPA actualisé pour **2012** par l'arrêté du 20 mars précité.

## A savoir...

### Assemblée Générale 2012



**Jeudi 4 Octobre 2012**

**au Centre Sportif**

**50 Route de Wolfisheim à OBERHAUSBERGEN**

De nombreux points y seront abordés et notamment :

- L'Assurance Prévoyance Complémentaire Santé
- La Journée de carence
- Les ASA pour activités syndicales
- Le régime indemnitaire

Un ordre du jour détaillé ainsi qu'un bulletin de participation vous parviendront prochainement...

**Votre présence et votre participation restent le meilleur soutien pour le développement de notre syndicat : Venez nombreux !**



# D'actu...

## Catégorie C - Echelle 6 - Echelon spécial - 1<sup>er</sup> Mai 2012

Le *décret n° 2012-552 du 23 Avril 2012* relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale a été publié au J.O. du **25 Avril 2012**, avec effet du **1<sup>er</sup> Mai**.

Les cadres d'emplois des adjoints techniques et des adjoints techniques des établissements d'enseignement classés au dernier grade rémunéré à l'échelle 6 bénéficient déjà de cet **échelon spécial** doté de l'indice brut 499 (**indice majoré 430**).

Accessible aux agents justifiant au minimum de **3 ans** d'ancienneté dans le **7<sup>e</sup> échelon**, cet échelon spécial sera en fait assimilable à un "**avancement de grade**", sur la base d'un **ratio promu/promouvables** (pouvant bien entendu être fixé à 100 %).

### Grades concernés :

- ✓ opérateurs principaux
- ✓ agents sociaux principaux de 1<sup>re</sup> classe
- ✓ agents spécialisés principaux de 1<sup>re</sup> classe des écoles maternelles
- ✓ auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>re</sup> classe
- ✓ auxiliaires de soins principaux de 1<sup>re</sup> classe
- ✓ gardes champêtres chefs principaux
- ✓ adjoints administratifs principaux de 1<sup>re</sup> classe
- ✓ adjoints du patrimoine principaux de 1<sup>re</sup> classe
- ✓ adjoints d'animation principaux de 1<sup>re</sup> classe.

Les *fiches de tous ces cadres d'emplois* (échelles de rémunération) **réactualisées** sont disponibles en ligne sur notre site <http://unsaterritoriaux67.facite.com/> dans la rubrique « Catégorie C ».

Par ailleurs une *nouvelle fiche technique statutaire* relative à cet échelon spécial est aussi accessible en ligne sur notre site dans la rubrique « Repères statutaires ».

Rappelons cependant que lors de l'assemblée plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 21 décembre 2011, l'**UNSA a voté contre ce décret profondément injuste... car la condition d'avancement de grade** instaurée pour tous les cadres d'emplois précités **n'existe pas pour les adjoints techniques et les adjoints techniques des établissements d'enseignement** pour lesquels l'accès à cet échelon spécial s'effectue selon un simple avancement d'échelon !!!

## CSFPT du 19 Avril 2012

Trois questions figuraient à l'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) lors de sa dernière séance du 19 Avril :

✓ *5 projets de décrets* pour le classement des **infirmières territoriales** en catégorie **A** : vote **défavorable** sauf sur les modalités de concours :

*les propositions du gouvernement pour le classement des infirmières en catégorie « petit A », avec un indice terminal de 730 (celui des attachés est de 966), ne correspondent ni à leur niveau de diplôme, ni à leur niveau de responsabilité ; par ailleurs une structure de cadre d'emplois moins complexe et plus comparable à celle des infirmières de la Fonction Publique de l'Etat était souhaitée ;*

✓ *2 projets de décrets* pour le cadre d'emplois des **administrateurs territoriaux** composé de 3 grades avec des modalités de promotion interne substituant à l'inscription en liste d'aptitude « au choix » une inscription en liste d'aptitude après examen professionnel (ce qui s'apparente au « tour extérieur » des administrateurs civils) : vote **défavorable** ;

✓ *1 projet de décret* d'application de l'article 16 de la loi du 12 Mars relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique : vote **favorable**.



*A savoir :* La **prochaine séance plénière** du CSFPT se tiendra le **30 Mai 2012**.

## Filière sapeurs-pompiers professionnels - 1<sup>er</sup> Mai 2012



Au J.O. du **21 Avril** ont été publiés les **décrets du 20 Avril 2012** portant réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels (**SPP**) en vigueur **à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2012** : ces informations sont disponibles sur notre site :

<http://unsaterritoriaux67.facite.com/>  
(rubrique « Actualités — 23 Avril 2012 »).



# Quoi de neuf ?



## Section Haguenau : CCRH

Les résultats obtenus par l'UNSA lors des élections professionnelles à la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) sont les suivants :

Instances	Sièges attribués
CAP catégorie C	1 siège
CAP catégorie B	2 sièges
CT	2 sièges
CHS	1 siège

L'UNSA vous représente ainsi dans toutes les catégories où l'ensemble des organisations syndicales ont déposé une liste.

# A vos stylos !

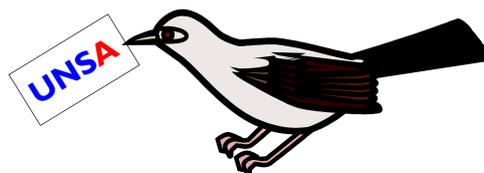
## Prochains concours :

♦ **ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**  
organisé par le CNFPT  
Préinscriptions : **du 2 au 30 Mai 2012**

♦ **ATTACHE TERRITORIAL**  
organisé par le CDG54  
(www.cdg54.fr)  
Préinscriptions :  
**du 22 Mai au 20 Juin 2012**



QUE TIENT DANS SON BEC...  
LE « MERLE MOQUEUR » DU « TEMPS DES CERISES » ???



AVEC LE JOLI MOIS DE MAI ET L'UNSA  
IL EST REVENU LE TEMPS DES...



**BULLETIN D'ADHESION** à retourner à : UD 67 UNSA TERRITORIAUX  
19 rue des Vignes 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....  
Collectivité employeur : .....  
Souhaite adhérer à l'UNSA Territoriaux à compter du : .....  
Signature



*N'oubliez pas : 66% du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu.*

### Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN  
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67: <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67: [unsa67@orange.fr](mailto:unsa67@orange.fr)

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoiaux.unsa.org/>

Facebook : Bas-Rhin Unsa Territoriaux (Unsa Territoriaux du Bas-Rhin)

### Permanences téléphoniques :

**8h30 - 17h00**

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

**8h30 - 16h00**

(vendredi)

 **03 88 24 11 09**

